

*Consolidation de la paix et fragilité étatique. L'ONU en République centrafricaine*, Jocelyn COULON et Damien LARRAMENDY, 2015 Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 228 p.

Papa Samba Ndiaye

Volume 47, Number 1, March 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1039480ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1039480ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Samba Ndiaye, P. (2016). Review of [*Consolidation de la paix et fragilité étatique. L'ONU en République centrafricaine*, Jocelyn COULON et Damien LARRAMENDY, 2015 Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 228 p.] *Études internationales*, 47(1), 156–159. <https://doi.org/10.7202/1039480ar>

se reflète, entre autres, dans la nature très peu juridique des documents de l'Association : des pans entiers de la coopération pour combattre la cybercriminalité ou le terrorisme n'ont aucune base légale. Sans utiliser le concept, les auteurs semblent comprendre que l'ASEAN excelle dans le *soft law* qui n'exige pas un cadre juridique détaillé, mais avec plus de 1200 rencontres par année, les pays de l'ASEAN accumulent décisions et engagements et le risque de sombrer dans l'incohérence et les contradictions est élevé.

Les auteurs font une présentation détaillée d'un service juridique en puisant dans l'expérience de l'Union européenne et d'organisations internationales. Il aurait comme tâches : 1) la rédaction des accords, des règles et de la réglementation ; 2) la provision « d'une mémoire légale institutionnelle », notamment pour éviter les incohérences et les contradictions ; 3) la provision d'avis juridiques neutres ; 4) assister le Secrétaire général dans la surveillance des accords quant à leur implantation et leur respect ; 4) offrir des services de représentation juridique ; 5) assister, dans la résolution des différends, le Sommet de l'ASEAN (l'organe suprême d'élaboration des politiques), le Secrétaire général et les instances associées aux MRD. La dernière tâche pose problème, car l'élément de contrainte, que l'on retrouve dans toute sa plénitude au sein du MRD de l'OMC, demeure quasi existant, le Protocole de Vientiane favorisant la conciliation. Le Secrétaire général et son secrétariat, pour leur part, ont été affublés dans la Charte d'un rôle minimaliste.

Malgré les limites inhérentes – soulevées tout au long de l'ouvrage – au processus de légalisation des rapports régionaux, il nous apparaît tout à fait judicieux de proposer un tel service juridique qui, participant à la « précision » des règles, pourrait bien amener les États à assujettir leurs engagements, dans un environnement juridique plus explicite, à la règle de droit – une dimension institutionnelle incontournable de la légalisation – et, à plus long terme, à « déléguer » aux MRD une autorité supranationale qui leur font tragiquement défaut.

Éric BOULANGER

*Codirecteur de*

*l'Observatoire de l'Asie de l'Est*

*Université du Québec à Montréal*

*Montréal, Canada*

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### **Consolidation de la paix et fragilité étatique. L'ONU en République centrafricaine**

*Jocelyn COULON et Damien*

*LARRAMENDY, 2015*

*Montréal, Les Presses de l'Université  
de Montréal, 228 p.*

Cet ouvrage de Jocelyn Coulon et de Damien Larramendy, en collaboration avec Marie-Joëlle Zahar, porte sur la gestion de la fragilité étatique. Les auteurs analysent les activités des Bureaux onusiens de consolidation de la paix (BCP) en République centrafricaine (RCA), qui a accueilli sur son sol plus de dix missions de paix entre 1997 et 2014.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première porte sur le cadre théorique de l'étude. La deuxième est consacrée à l'analyse du cas centrafricain et la dernière se focalise sur le cas du Tchad comme élément de contraste pour mieux étudier le cas centrafricain.

L'érosion des institutions et la violence interne sont les deux symptômes les plus fréquemment associés à la fragilité étatique. Mais il existe une multitude d'États fragiles qui ne présentent pas de signes d'instabilité politique imminente. Les agences et organisations internationales spécialisées dans l'aide au développement considèrent qu'un État est fragile lorsqu'il ne peut ou ne veut remplir les trois fonctions de l'État à savoir : la provision de la sécurité, la représentation de la population, et la provision des services essentiels. Ainsi donc, la fragilité étatique est liée à trois types de déficits : un déficit sécuritaire qui intervient lorsque l'État perd le monopole de la violence légitime sur son territoire ou l'exerce de manière abusive, un déficit de gouvernance qui se traduit par la non-représentativité des gouvernants et leur illégitimité, et un déficit développemental qui se manifeste par l'incapacité de l'État à pourvoir aux services essentiels.

Les causes de la fragilité étatique sont attribuables à deux catégories de facteurs : d'une part, les facteurs d'ordre interne, généralement, c'est la capture de l'État par des intérêts privés et le développement des inégalités ; d'autre part, les facteurs externes font référence à la localisation géographique dans une zone d'instabilité chronique et aux interventions étrangères.

Pour mesurer la fragilité étatique, le *failed state index* est l'initiative la plus complète dans le domaine. Elle se base sur douze indicateurs répartis en trois grandes catégories (économique, sociale, politico-militaire) et subdivisés chacun en une série de composantes.

Plusieurs critiques sont formulées à l'encontre des indicateurs de la fragilité. Nous en évoquerons trois. La première critique insiste sur le fait que les indicateurs de la fragilité n'incluent pas certaines données qui peuvent aider à comprendre les différences de performance entre deux pays au contexte différent. La deuxième rappelle que les indicateurs de la fragilité se penchent uniquement sur les catégories à problème alors elles n'évaluent que les symptômes sans offrir une explication des causes et des remèdes possibles. Enfin, une dernière critique concerne l'attribut « fragile » qui pourrait être décerné à des États pour des raisons politiques plutôt que sur des bases objectives.

Les éléments de fragilité en RCA relèvent du déficit de gouvernance et de la régionalisation de la crise centrafricaine. Les dirigeants centrafricains et leurs opposants cherchent toujours des appuis politiques et militaires à l'étranger. Ainsi, l'instabilité en RCA ne peut, être déconnectée de l'intervention d'un grand nombre d'acteurs régionaux et internationaux. Au Tchad, les failles se situent aussi à deux niveaux selon les auteurs : c'est d'une part le déficit de gouvernance et de sécurité, car il y a une fracture entre le nord et le sud du pays, et, d'autre part, la dimension transnationale de la fragilité tchadienne.

Le Bureau de l'Organisation des Nations Unies au Congo (BONUC) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre une partie de leurs mandats, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

De leur côté, les autorités centrafricaines n'ont pas réussi à instaurer une gouvernance démocratique qui, selon les auteurs, désigne la gestion d'une société conformément aux principes démocratiques, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme et l'État de droit, la justice et l'équité, l'égalité et la participation politique des citoyens ainsi que la légitimité et la responsabilité des institutions de l'État. Elles ont plutôt tenté de recourir au DDR et à la RSS, mais le bilan est faible, pour des raisons multiples.

Le Tchad, quant à lui, partage avec la RCA une histoire parallèle et des défis similaires, mais à partir des années 2000, le pays prend une autre trajectoire. Le Tchad se positionne de nos jours comme un pays incontournable dans la région et même ailleurs d'après les auteurs.

Cet ouvrage présente un intérêt à la fois théorique et méthodologique.

Au plan théorique, l'ouvrage jette des ponts entre deux champs de recherche : les travaux évaluant l'action onusienne sur le plan des opérations de paix et ceux portant sur les réponses internationales à la fragilité des États et des sociétés. Mais on aurait souhaité que les auteurs nous en disent

un peu plus sur l'arrière-plan théorique de leur sujet.

Au plan méthodologique, l'ouvrage est une monographie qui étudie le Bureau de consolidation de la paix des Nations Unies en République centrafricaine avec le Tchad comme élément de contraste. Mais le choix du Tchad, à notre avis, est discutable en raison de la variable indépendante que constitue la France, qui soutient Idriss Deby, mais ne soutient pas François Bozizé. Des cas de contrastes plus pertinents pourraient être le Burundi (ancienne colonie belge), la Sierra Leone (ancienne colonie britannique), la Guinée-Bissau (ancienne colonie portugaise) pour voir si l'influence de l'ancienne puissance coloniale joue le même rôle dans ces pays. Ce sont tous des pays qui ont accueilli des bureaux de consolidation de la paix.

La deuxième limite méthodologique de l'ouvrage, c'est le choix d'une monographie avec la difficulté de produire un savoir scientifique généralisable à partir d'un seul cas. En ce qui concerne la collecte des données enfin, les auteurs soulignent qu'ils ont réalisé « divers séjours de recherche à New York durant l'année 2013, ainsi qu'un autre à N'Djamena et à Bangui du 15 au 30 octobre 2015 ». Quelle est la durée de ces séjours de recherche à New York ? Quinze jours d'enquête sur le théâtre des opérations au Tchad et en Centrafrique, est-ce suffisant pour comprendre des processus complexes qui s'étalent sur des décennies ?

Malgré tout, cet ouvrage est intéressant, exhaustif, assez complet et utilise un style facile à lire qui pourrait

intéresser à la fois les universitaires, les professionnels travaillant sur ces questions et également un public plus large de non-initiés.

Papa SAMBA NDIAYE  
*Maître-assistant associé*  
*Section Science politique*  
*UFR Sciences juridiques et politiques,*  
*Université Gaston Berger de Saint-Louis*  
*Sénégal*

### ÉTUDES STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ

#### **L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilité, ambitions et limites de la défense européenne**

*Nicolas CLINCHAMPS et*  
*Pierre-Yves MONJAL (dir.), 2015*  
*Bruxelles, Éditions Larcier, 304 p.*

Comme son titre l'indique, cet ouvrage collectif dirigé par Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal explore les divers enjeux de la défense européenne à partir de l'idée d'autonomie stratégique de l'Union européenne (UE). L'ouvrage rassemble les actes du colloque organisé le 8 novembre 2013 à l'Université Paris 13 sur ce sujet. Ouvrage centré sur une perspective globale qui regroupe les aspects à la fois techniques, économiques, stratégiques et politiques de la défense européenne, l'un des points centraux de celui-ci touche d'ailleurs au concept de l'« Europe puissance » qui remonte déjà aux années 1970. Selon Michel Barnier, ancien commissaire européen, l'« Europe puissance » est dotée de ces quatre piliers : l'économie, la

monnaie, la sécurité et la défense. En se questionnant à savoir si l'Europe est vraiment construite sur une idée de puissance, les auteurs de l'ouvrage soulignent une problématique toujours vivante qui encadre les différentes approches des États membres à propos de la notion d'« Europe puissance » et celle de la « défense européenne ». Du fait qu'il s'agit d'une contradiction entre la défense commune de l'Europe et la souveraineté des États, c'est surtout les grands acteurs qui accordent de l'importance à la « défense européenne » face aux autres acteurs pour lesquels il est plutôt préférable de déléguer la défense à une organisation comme l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Aux yeux de ces derniers, l'Europe doit plutôt représenter une puissance civile autour d'un rayonnement de son modèle économique et démocratique.

L'ouvrage est ainsi organisé autour de quatre grandes parties intitulées « Le cadre conceptuel et institutionnel de l'autonomie stratégique de l'Union européenne » (I), « L'environnement international de l'autonomie stratégique de l'Union européenne » (II), « Le volet industriel et financier de l'autonomie stratégique de l'Union européenne » (III) et en dernier lieu « Aux frontières de la défense européenne : coopération et comparaison » (IV). Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les menaces contre la sécurité européenne ne cessent de prendre de nouvelles formes tels le terrorisme transnational, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les phénomènes migratoires, la cybercriminalité et la sécurité énergétique. Dans ce cadre,